

EMBLEMES MUNICIPAUX





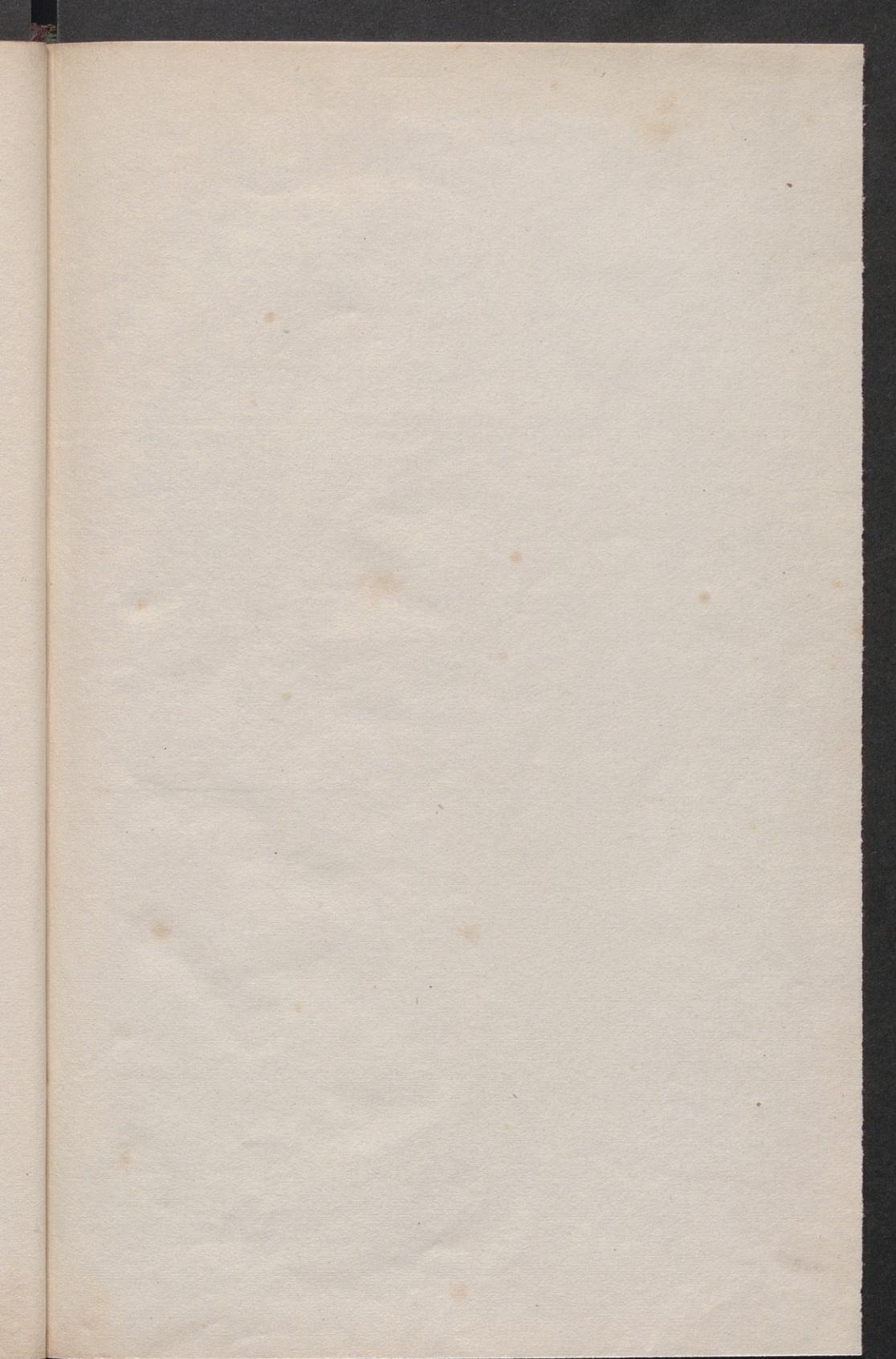
CH. SAUVAGEOT

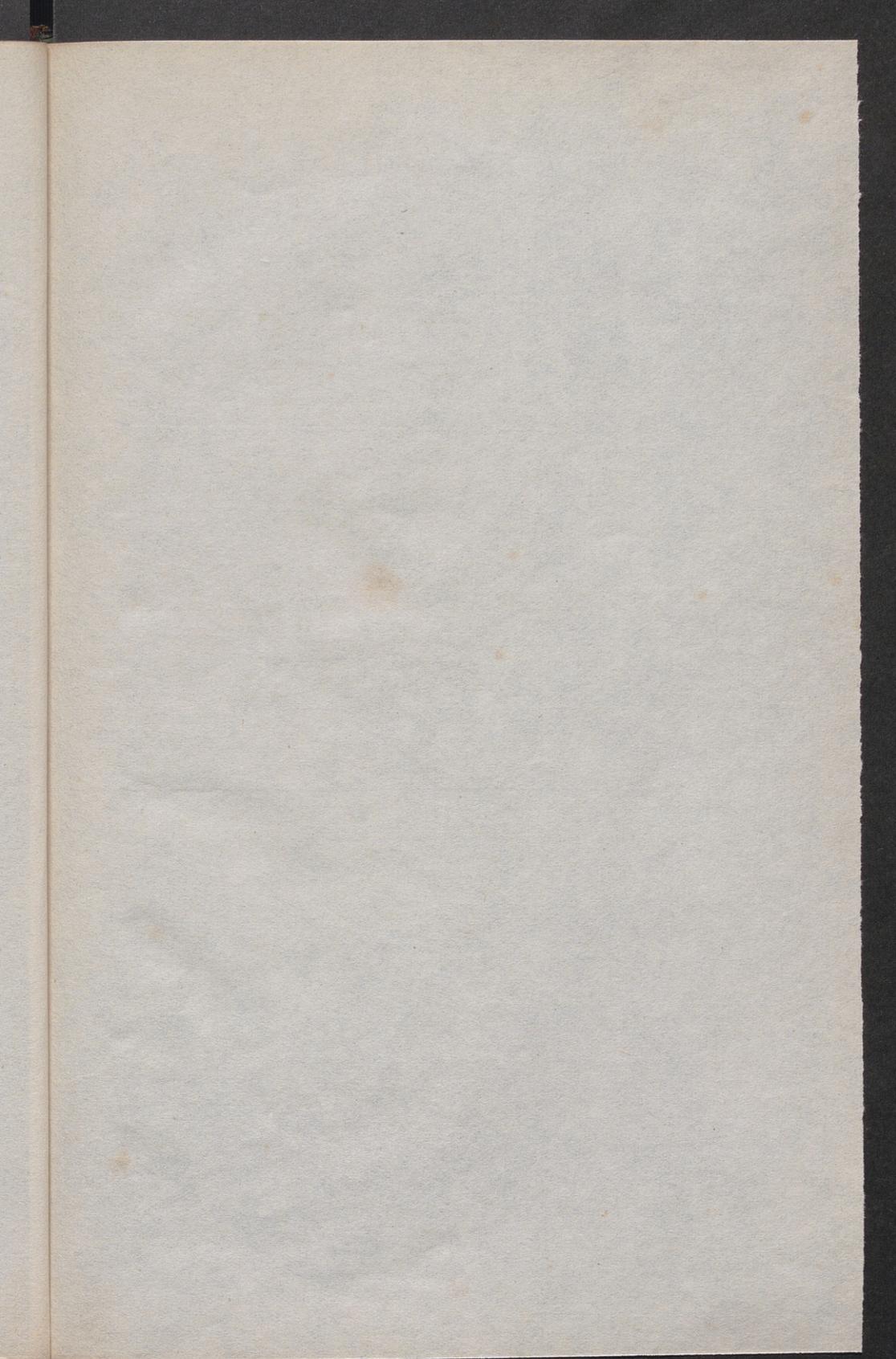
de l'Acad^{ie} Roy^{le} de Musique.

XXIX
5276

6.19 - T.S. # 19

9-26-27 - P. 5





2.50

EMBLÈMES MUNICIPAUX

DU MOYEN-AGE.



2094

LIBRARY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY

NOTICE

SUR

DES EMBLÈMES MUNICIPAUX

DU

MOYEN-AGE,

PAR

Alexandre Schaepkens.



*Extrait du *Messenger des Sciences historiques de Belgique.**

Gand,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE L. HEBBELYNCK,
Rue des Peignes, 6.

1851

R. 7107

THE HISTORY OF THE

1811-1812

1813-1814

1815-1816

1817-1818

1819-1820

1821

1822-1823

1824-1825

1826

Emblèmes municipaux

DU

MOYEN-ÂGE.



On a remarqué qu'en général les archives civiles ou des communes sont moins anciennes et surtout moins riches que celles des corporations religieuses. Quoiqu'on puisse assigner comme cause première de cette supériorité des archives religieuses sur les autres, la priorité d'existence des églises et des monastères sur les communes, on ne doit cependant pas perdre de vue que la cause principale de leur conservation est le respect qu'inspirait le caractère sacré des archives monastiques pendant les guerres et les troubles du moyen-âge, joint à la surveillance assidue qu'exerçait sur elles le clergé, gardien intéressé des preuves de ses richesses morales et matérielles. — Les archives civiles, manquant de ce prestige religieux, ont été plus exposées aux vicissitudes que les commotions politiques ont fait subir aux communes, et, par la suite, l'ignorance et la négligence des administrations locales ont consommé la perte de ces documents si précieux pour l'histoire.

C'est ainsi qu'une ville très-ancienne, Maestricht, ne possède plus dans ses archives que des pièces remontant au XIV^e siècle : heureusement ses églises collégiales conservent encore quelques pièces diplomatiques antérieures, qui ont rapport à l'administration civile.

Nous avons trouvé ainsi, dans l'église de saint Servais, un document communal concernant Maestricht, qui remonte au commencement du XIII^e siècle et qui offre un intérêt particulier par les deux sceaux dont il est muni, représentant les emblèmes municipaux de l'époque. Outre ce diplôme, nous avons dans la même église rencontré plusieurs autres documents, où des plaintes du chapitre de saint Servais sont exposées aux empereurs et ducs contre les autorités communales, pour infractions faites à ses privilèges par la commune, pour violences commises contre ses gens et autres actes préjudiciables, d'où surgirent souvent des troubles violents dans la ville. D'autres pièces sont des mandements d'empereurs d'Allemagne, de ducs de Brabant, de princes-évêques de Liège, traitant des intérêts du chapitre et de ceux de la ville. Les franchises importantes des collégiales, les nombreux privilèges d'exemption en droits d'accises, de péage, etc., dont elles jouissaient au détriment du trésor communal, rendaient assez fréquente la contestation de ces droits par la ville.

Le document historique communal dont nous venons de parler en premier lieu, est une pièce originale, sur parchemin, de 0^m,27 sur 0^m,16, auquel sont attachés deux sceaux de la ville, les plus anciens qu'on connaisse. Il contient une promesse, que font au nom de la ville de Maestricht ses écoutètes et échevins, de respecter perpétuellement les privilèges de liberté et les droits de l'église de saint Servais. Ces écoutètes et échevins sont ceux des deux juridictions et représentent l'évêque de Liège et le duc de Brabant; ils scellent de leurs sceaux la promesse d'établir entre le clergé et les bourgeois de la ville une paix ferme et une concorde perpétuelle. L'acte est dressé devant les députés de Hugues, évêque de Liège, et par ses ordres, dans le grand réfectoire de l'église de saint Lambert, à Liège, en 1227. Otton, doyen, et Hugues, écolâtre de saint Paul, ainsi que Lam-



Sigillum civium in Trajecto superiore.



Sigillum civium de superiore Trajecto.

A. Schaepkens. del.

L. Defferrez Sc. et Lith. Gand.

SCEAUX EN USAGE AU XIII^e ET XIV^e SIÈCLE.

bert de saint Denis, à Liège, furent les médiateurs spécialement délégués à cet effet par l'évêque (1).

Nous reproduisons ici par un dessin de grandeur naturelle les deux sceaux du diplôme, d'après les originaux en cire vert-pâle attachés au parchemin. Ces emblèmes de la double autorité établie à Maestricht, qui continua d'exister jusqu'à la fin du siècle dernier, sont les plus anciens qu'on connaisse jusqu'à présent de la ville. A juger des formes et du style de ces petits bas-reliefs, nous reculons de quelques années avant le millésime du diplôme la date de leur confection; mais en tout cas, la date de celui-ci, 1227, précise l'époque où ces images sigillaires étaient en usage à Maestricht. Sur le plus grand des deux sceaux (le moins mutilé et qui se trouve attaché au parchemin, à gauche, le premier), est représenté un évêque, assis sur un siège antique, tenant une crosse et un livre. C'est saint Servais, comme l'indiquent les initiales placées près de la tête du saint. A ses pieds, la ville qu'il protège, est représentée par un mur à créneaux en demi-cercle, au-dessus et en retraite duquel s'élève de chaque côté de l'évêque une tourelle en style plein cintre, surmontée d'une croix, caractérisant l'ancienne basilique dédiée au saint pasteur. Sur la bordure

(1) Voici la pièce textuellement :

« In nomine sanete et individue Trinitatis. Nos sculteti, scabini et universitas civium in Trajecto, tam hominum episcopi quam ducis, profitemur et promittimus quodammodo et in perpetuum observabimus privilegia libertatis et jura ecclesie beati Servatii in Trajecto. Et ne in posterum alic. versuria hanc nostre voluntatis permissionem studeat immutare, hanc exinde conseribi et sigillis nostris fecimus communiri paginam; ad habendam aut. firmam pacem et perpetuam concordiam inter clerum et cives Trajectenses. Acta sunt hec coram prioribus Leodiens. in majori refectorio beati Lamberti, ex ordinatione venerabilis patris nostri Hugonis Leodiens. episcopi, mediantibus etiam Ottone decano, Hugone scolastico sancti Pauli et Lamberto custode sancti Dyonisii leodiens., specialiter ad hoc ex parte dicti patris nostri delegatis. Anno ab incarnatione Christi m^o. cc^o. xx^o. septimo in exaltatione sanete Crucis. »

sont sculptés les mots : SIGILLUM CIVIUM DE SUPERIORE TRAJECTO. Ce sceau append le premier au diplôme et figure l'autorité liégeoise, qui s'énonce aussi la première dans la promesse; elle avait donc à cette époque un saint Servais pour emblème (1).

Le second (en tête de notre planche), plus largement sculpté que le précédent, offre une figure assise, tenant de la main droite un glaive, et de la main gauche une clef; elle a la tête ceinte d'une couronne, que surmonte au cen-

(1) Nous venons de dire que ce sceau est attaché au parchemin à gauche, c'est-à-dire le premier, et que, par conséquent, il représente ici le pouvoir de Liège, conformément à l'ancienne préséance dont jouissaient ces échevins sur les autres. Ceci est également l'opinion du père dominicain De Heer, dans sa chronique inédite de la maison de son ordre à Maestricht.

Les échevins liégeois avaient naturellement le pas sur ceux du duc, parce que le pouvoir qu'exerçait l'évêque sur la ville datait d'un temps très-reculé, malgré que les preuves écrites n'en remontassent qu'au Xe siècle; l'ancienne ville, à laquelle se lièrent dans la suite les faubourgs par extension, avait toujours appartenu aux évêques de Liège.

Le chanoine Jean Hoeseuius, dans Chapeauville, « de Hugone 72 episcopo Leodiensi, » parle ainsi d'un différend surgi entre le duc et l'évêque, sur le pouvoir mixte de Maestricht en 1296 : « Cum dux Brabantiae in prejudicium ecclesiae oppidi Trajectensis dominium occupasset, et propter hoc inter episcopum et ducem fuisset orta discordia, et demum per ipsos fuisset in arbitros compromissum, arbitralem sententiam protulerunt. *Quod locus antiquus villae jurisdictionis esset episcopi, hoc excepto, quod omnes incolae loci census capitalem beato Petro Lovaniensi cum sua familia solventes, et cetera ultra villam veterem ampliata ad ducis dominium pertinerent, et sic de ecclesia per hoc arbitrium enormiter fuit laesa, nam homines loci census solvunt quasi communiter sancto Petro.* »

Le *locus antiquus villae*, la partie ancienne de la ville, était sous la juridiction liégeoise. Le saint titulaire de Maestricht représente donc ce noyau, dont il est pour ainsi dire le fondateur, et ce sceau est par conséquent le plus caractéristique pour la commune. Le siège épiscopal avait été établi d'abord dans l'église Notre-Dame (*), la plus ancienne paroisse de la ville, celle qui jusqu'aux derniers temps représentait la juridiction liégeoise, tandis que les Empereurs et plus tard leurs représentants, les ducs de Brabant, favorisèrent particulièrement l'église de saint Servais, qu'ils visitèrent souvent et où les ducs de Brabant furent intronisés lors de leur Joyeuse Entrée à Maestricht.

(*) Annuaire de la province de Limbourg, 1825.



(1349)



A. Schaepkens del.

SCEAUX CIVILS ET ECCLÉSIASTIQUES.

J. Defferrez Sc et lith. à Gand.

tre une fleur de lis. La clef et le glaive, emblèmes du pouvoir, rappellent sur ce sceau l'autorité du duc de Brabant, qui peu de temps auparavant en avait été spécialement investi, à Maestricht, par l'Empereur. C'est le sceau des magistrats brabançons, exerçant le pouvoir au nom du duc, et qui se nomment dans le texte après ceux de Liège.

La clef est un ancien symbole de liberté et de puissance. Comme tel il se mêlait aux emblèmes de juridiction et de commandement qu'exerçaient les préfets romains dans les provinces où ils étaient chargés de rendre la justice, d'avoir soin que les denrées restassent à un prix modéré et de tenir la main à la discipline militaire. On donne déjà à la clef la même signification, dans l'ancien et le nouveau Testament (1).

La partie qui manque au petit monument des anciennes armoiries de Maestricht, dessiné sur notre planche I, se retrouve sur un sceau de 1549, que nous reproduisons sur notre seconde planche. Ce sceau, ainsi qu'un autre représentant l'évêque saint Servais, est attaché à un acte flamand (2). On remarque que c'est une épée que la figure représentée porte de la main droite. — Des dessins de ces deux sceaux se trouvent dans une chronique inédite du couvent des Dominicains à Maestricht, par le père De Heer, et l'Annuaire de la province de Limbourg de 1829 les a repro-

(1) A Liège les échevins possédaient deux clefs comme emblèmes de leur pouvoir. On fait remonter au VIII^e siècle l'introduction de ces symboles d'autorité, époque de l'érection du tribunal des échevins.

(2) Ce diplôme flamand de 1549 est relatif au pont sur la Meuse de Maestricht. En comparant ce sceau des échevins ducaux (figure avec glaive et clef) à celui de 1227, on les trouvera, à bien peu près, égaux, malgré l'espace de plus d'un siècle qui les sépare. Le second sceau appendu à ce diplôme est ecclésiastique et servait à l'église de saint Servais, traitant dans cet acte avec la ville pour l'entretien du pont. La figure de saint Servais qui le décore, ressemble beaucoup à celle du sceau de la planche I. Le troisième, celui des échevins liégeois, manquant à cette pièce, nous prive de l'avantage de pouvoir le comparer à celui de 1227.

duits d'après cette chronique; mais ces dessins et ces gravures sont peu fidèles : nous avons été assez heureux pour pouvoir dessiner les nôtres d'après nature, ce qui nous a permis de vérifier les formes des figures et les inscriptions sur les originaux. Sur le premier sceau nous lisons : *sc.....*, tandis que le chroniqueur croit y lire : *Sigillum sancti Servatii*. Comme la grande inscription circulaire porte : *SIGILLUM CIVIUM DE SUPERIORE TRAJECTO*, elle indique clairement que c'est le sceau de la ville et non de saint Servais, c'est-à-dire de l'église de ce nom. Un sceau ecclésiastique de cette dernière se trouve reproduit sur notre planche II : il représente un saint Servais. Son inscription porte : *SANCTUS.... EPISCOPUS*.

On pourra comparer avec les sceaux civils (figure tenant une épée et une clef), représentés sur les planches I et II, le sceau ecclésiastique reproduit en tête de notre planche III; il est de 1225 et servait à l'église de Notre-Dame. Ce beau petit médaillon, en cire verte, représente la mère de Dieu assise sur un siège; elle a la tête ceinte d'un diadème, orné au centre d'une fleur de lis, symbole de la pureté virginale; elle tient de la main droite un lis, et de la gauche un livre ouvert, avec le monogramme : *MT. XPI. Mater Christi*. Sa tunique, serrée d'une large ceinture, est ornée aux manches et au bord d'une bande à losanges; le disque, le lis et le livre avec l'inscription distinguent bien clairement cette vierge de la figure d'homme avec clef et épée qui orne le sceau de 1227.

Le sceau des échevins du duc, de 1549, fait voir qu'à cette époque l'emblème municipal pour l'autorité brabançonne n'avait pas changé. Mais en 1578, celle-ci se servait d'un sceau à figure de saint Servais, tenant une clef et les armes ducales; changement remarquable, puisqu'en 1227, cet évêque représentait le pouvoir liégeois.

Au XV^e siècle, on rencontre un sceau réunissant sur un



Sceau de l'église Notre-Dame à Maestricht, 1225.



Sceau double. XIV^{me} et XV^{me} siècles.

A. Schaepkens del.

J. Defferes Lith. et Sc. Gand

seul disque les symboles des deux pouvoirs avec les armoiries particulières de la ville. Une gravure de ce sceau, qui a paru dans l'Annuaire de 1829, est également rendue d'une manière inexacte. Une empreinte originale, appendue à un diplôme de 1428, provenant des archives de l'église de sainte Gertrude à Louvain, a servi à notre dessin, gravé sur la pl. III, sous le sceau de l'église Notre-Dame. Elle représente, dans une décoration architecturale, les deux évêques patrons des villes de Liège et de Maestricht, l'étoile à cinq pointes de cette dernière cité réunissant le groupe des deux prélats. A gauche, se trouve pour l'autorité de Liège, saint Lambert près du péron; à droite, pour le duc de Brabant, saint Servais avec la clef et les armes ducales. L'écusson particulier de la ville, de gueules à étoile d'argent de cinq pointes, remplace sur ce sceau les créneaux, qui sur les sceaux plus anciens représentaient la ville. Le champ de l'écusson est orné de branches de verdure. L'inscription qui entoure cette représentation porte : S. COE † TOCIUS † OPIDI † TRAJECTENSIS † AD † CĀS.

Ces six sceaux de Maestricht, dessinés d'après nature sur des empreintes originales appendues aux pièces authentiques, jetteront, croyons-nous, un nouveau jour sur les plus anciens emblèmes municipaux de cette ville aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles. Les symboles des pouvoirs civils de ces différentes époques et les changements qu'ils ont subi successivement, nous ont paru offrir de l'intérêt pour l'histoire communale de la Belgique et des Pays-Bas.

